



# Société des Tireurs et Arquebusiers de la Barasse

Vincent CENCIO – Président

Siège social : 28, Boulevard Montplaisir -13011 Marseille

[www.club-de-tir-stab-marseille.com](http://www.club-de-tir-stab-marseille.com)

SIRET N° 501 168 348 000 16  
APE : 926C  
Agrément Ministériel : 1666S/98  
N° FFT du club : 1813036  
(Calendrier\_stab\_2024.doc)

Marseille, le 18 Novembre 2023

## Calendrier des manifestations pour l'année 2024.

**(A lire attentivement et à conserver toute l'année 2024)**

Nous vous rappelons que selon la nouvelle législation, le carnet de tir est supprimé, sauf pour les primo-acquérent en catégorie B (que ce soit la 1ère année ou non) qui devront effectuer 3 séances de tir contrôlé espacées de 2 mois et ce à leur convenance.

En raison des compétitions F.F.Tir, **les pas de tir seront fermés**, et réservés aux compétiteurs armes anciennes, les :

- Samedi 09 mars et Dimanche 10 mars 2024 (Concours Départemental Armes Anciennes)
- Samedi 06 avril et Dimanche 07 avril 2024 (Concours Régional Armes Anciennes)

**Le Challenge de la STAB aura lieu le samedi 17 Février et le dimanche 18 Février 2024.** Ce concours est ouvert aux armes anciennes et modernes. Inscriptions obligatoires (voir détail sur l'affichage des pas de tir).

**FERMETURE ANNUELLE DU 03 Août 17h00 réouverture 24 Août 2023 14h00,**

**Le ball-trap sera ouvert les dimanches matin suivants (9h / 12h) excepté en août :**

14/01/24	11/02/24	17/03/24	14/04/24	12/05/24	09/06/24	14/07/24	08/09/24	13/10/24	10/11/24	01/12/24
28/01/24	25/02/24	31/03/24	28/04/24	26/05/24	23/06/24	28/07/24	22/09/24	27/10/24	24/11/24	15/12/24

Rappel : la 1<sup>ère</sup> planche est réservée nos licenciés, la 2<sup>ème</sup> peut accueillir les membres de la FFBall-Trap, les chasseurs, et les autres licenciés, ayant une licence ou un permis de chasse valide.

Les licences FFT 2024/2025 seront en vente à partir du **01 septembre 2024** et nous vous rappelons qu'il vous faudra télécharger sur EDEN un nouveau certificat médical pour cette nouvelle saison et ensuite venir au bureau payer votre licence et impérativement avant le **1er Octobre 2024**.

**NB : Les licenciés qui ont des problèmes pour télécharger leur certificat médical, peuvent venir payer directement au bureau avec ce document.**

Salutations sportives.

Le Président